

Mercredi 03 Juin 2009 - n°467

- Sécurité intérieure - Une loi d'orientation et de programmation pour la performance
- Vers une charte de bonne conduite entre le secteur bancaire et les collectivités locales
- Culture - Rapport d'activité 2008 de l'inspection générale des bibliothèques
- Equipement et développement durable - Publication du rapport d'activité 2008

Tourisme - Tourisme - Lancement de l'étude « e-tourisme et villes moyennes »

Europe - Union européenne - Publication de la Commission européenne

- Les maires des villes moyennes à la une !

- Agenda

Sécurité intérieure - Une loi d'orientation et de programmation pour la performance

Une nouvelle loi sur la sécurité intérieure a été présentée la semaine passée devant le Conseil des ministres par Michèle Alliot-Marie, la ministre de l'Intérieur. Voulant reprendre l'initiative en matière de sécurité, le Gouvernement s'apprête à faire un nouveau plan quinquennal de sécurité, après la dernière loi d'orientation qui datait de 2002.

Cette Loppsi II, pour « Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure », résulte d'un projet qui était dans les cartons du ministère depuis 2007, mais n'avait pas trouvé depuis la possibilité d'être mis sur « les rails parlementaires ».

Ce texte devrait s'étendre à des aspects extrêmement divers de la vie courante : durcissement des dispositions en matière de sécurité routière, répression contre les violences dans les stades, cybercriminalité (avec création d'une nouvelle infraction, l'« usurpation d'identité électronique »), lutte contre la pédopornographie sur Internet, règlement de la vidéo protection, intelligence économique et renseignement, moralisation de la profession... pour une période comprise entre 2009 et 2013. Cette Loppsi II prévoit de dégager 2,5 milliards d'euros pour l'Intérieur, sécurité civile comprise, et pourrait être présentée à l'Assemblée nationale courant juillet.

Video protection

Le projet de texte prévoit des dispositions destinées à favoriser le développement de la vidéo protection, pour la réalisation du plan de triplement du nombre de caméras installées. Pour clarifier les missions de chacun, le texte prévoit la délégation d'une autorité publique à un opérateur privé pour l'exploitation des images.

Les salariés d'une personne morale de droit privée seront ainsi autorisés après agrément préfectoral à assurer le visionnage des images, mais ne pourront en revanche pas avoir accès aux enregistrements des images prises sur la voie publique.

En outre, les compétences de la commission nationale de la vidéo protection créée par le décret n° 2007-916 du 15 mai 2007, seront élargies à une mission générale de contrôle du développement de la vidéo protection. Sa composition devrait être plus diversifiée et ses possibilités de saisine élargies.

Polices d'agglomération

La Loppsi II contient par ailleurs d'autres dispositions destinées à favoriser le développement des « polices d'agglomération », afin notamment de renforcer le cadre d'exercice des missions de police administrative, tant au niveau des compétences que des lieux.

Aujourd'hui, les missions de maintien de l'ordre sont confiées dans chaque département au préfet compétent. La logique de cette police d'agglomération sera donc d'unifier le commandement de la fonction de sécurité en confiant à une autorité la responsabilité d'un bassin de délinquance et non plus d'un seul département. Cette police d'agglomération devrait permettre de renforcer l'efficacité de l'action de maintien de l'ordre dans une zone géographiquement cohérente, sur la base de ce qui existe aujourd'hui à Paris. Cette police d'agglomération devrait couvrir dans un premier temps Paris et sa petite couronne, ainsi que les quatre plus grandes agglomérations. Les préfets délégués à la sécurité verront désormais leurs compétences alignées sur le modèle du Préfet de police de Paris.

Intelligence économique

Enfin, le texte prévoit l'instauration d'un agrément préfectoral pour les officines d'intelligence économique. La place Beauvau veut instaurer une procédure d'agrément préfectoral pour ce type d'officines, et non plus une simple déclaration, pour l'organisme et pour ses dirigeants. Les membres des forces de l'ordre n'auront pas le droit d'y opérer dans les trois ans qui suivent leur départ de la fonction publique.

Vers une charte de bonne conduite entre le secteur bancaire et les collectivités locales

Vendredi dernier s'est tenue à Beauvau une réunion entre les associations d'élus (ARF, ADF, AMF, AMGVF, APVF et FMVM) et les principaux prêteurs des collectivités (Dexia, Caisses d'Épargne, Crédit Agricole, Société Générale) sur le contenu de la Charte Gissler ou autrement dit sur la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales.

À travers 6 engagements (4 pour les banques et 2 pour les collectivités locales), dont l'étendue devrait être à la marge précisée d'ici juillet, ces acteurs s'engagent moralement sur des pratiques rénovées s'agissant de l'emprunt, et plus particulièrement sur les produits structurés qui ont défrayé la chronique depuis octobre dernier.

Au terme de cette charte, les banques devraient s'engager :

- à renoncer à proposer des produits à risque sur le capital et certains indices à risque élevé (matières premières, marchés d'actions, valeur relative des devises...);
- à ne plus proposer des produits à effets de structure cumulatifs (snowball);
- à présenter leurs produits structurés selon une classification commune;
- à fournir aux collectivités certaines informations de base (analyse de la structure du produit, analyse rétrospective, stress scenarii...) indispensables.

Du côté des collectivités locales, les deux engagements devraient tendre à développer la transparence entre exécutif et Assemblée délibérante, ainsi que l'information financière sur les produits structurés.

Cette charte, qui devrait s'appliquer aussi bien aux nouveaux prêts et opérations de renégociation, n'aura pas d'effet rétroactif. Elle pourrait entrer en vigueur à compter du 1er septembre 2009 et au terme d'une année d'application, un bilan de son application et une éventuelle mise à jour sont en outre prévus.

Culture - Rapport d'activité 2008 de l'inspection générale des bibliothèques

L'inspection générale des bibliothèques a rendu en avril 2009 son rapport d'activité pour l'année 2008. Ce rapport résume les travaux et principales conclusions de l'Inspection générale des bibliothèques pour l'année passée, notamment la proposition de réforme du concours de bibliothécaires adjoints. Il présente également une série d'inspections d'établissements, dont deux dans des villes moyennes : Colmar et Cholet.

L'extension des horaires d'ouverture

Un des thèmes du rapport est la proposition d'une extension des horaires d'ouverture des bibliothèques au public. La durée hebdomadaire d'ouverture reste insuffisante par rapport aux bibliothèques européennes. La moyenne est en France de 19h30 par semaine, les ouvertures les plus larges excédant rarement 40h quand nos voisins européens disposent souvent de plus de 60h d'ouverture pour des établissements comparables. Les bibliothèques universitaires ont aussi un retard certain par rapport à la moyenne européenne : 59h en moyenne en France contre 65h en Europe. La discontinuité du service, due aux fermetures pour les vacances universitaires (5 à 6 semaines par an) est également une exception française qui pénalise chercheurs et étudiants. Employer des étudiants pour intervenir de façon complémentaire en termes d'horaires pourrait être utile. A cette exigence se heurte deux types de problèmes : le désaccord des personnels et les hausses de coûts incidents.

Aucun de ces obstacles n'est cependant insurmontable, et l'objectif serait donc, avec l'aide de l'Etat et des collectivités territoriales, d'aligner les bibliothèques françaises sur la moyenne européenne.

Modalités de gestion et de recrutement des bibliothécaires

Le rapport annuel précise également la nécessité du repyramidage de l'encadrement de la filière des bibliothèques. Le corps des bibliothécaires a été créé en 1992 mais pour des raisons qui tiennent notamment à une insuffisance de coordination avec le recrutement et la formation des conservateurs, le nombre de bibliothécaires n'a pas progressé comme prévu. La fonction publique d'Etat offre une pyramide inversée, avec 1571 conservateurs pour 592 bibliothécaires en 2008, alors qu'en 2006, la fonction publique territoriale comptait 790 conservateurs pour 2302 bibliothécaires.

Ce sont les modalités de recrutement des bibliothécaires qui posent problème. Il conviendrait d'organiser un concours tous les ans, au lieu d'un concours tous les deux ans actuellement, de simplifier l'organisation de la formation et du stage, et d'affecter plus rapidement les agents aux établissements. Le rapport montre par ailleurs la nécessité d'un accompagnement accru entre fonction publique d'Etat et fonction publique territoriale, avec la mise en commun de la gestion prévisionnelle des emplois dans la perspective d'une mobilité accrue de l'encadrement entre les deux fonctions publiques.

Le projet de convention

Les bibliothèques municipales sont actuellement l'objet d'une réforme de la mise à disposition des conservateurs d'Etat (voir Ondes Moyennes numéro 458). La carte des bibliothèques nationales classées éligibles pour les mises à disposition de conservateurs d'Etat a été définitivement arrêtée à 78 bibliothèques. Toutefois, le projet de convention de mise à disposition, qui doit servir de modèle aux futures conventions entre l'Etat et les collectivités, tarde à être présenté par le ministère suite à un problème de procédure. En effet, le ministère hésite à déléguer aux Directions régionales de l'action culturelle (DRAC) la compétence de signature.

Equippedement et développement durable - Publication du rapport d'activité 2008

Le Conseil général des Ponts et Chaussées et le service de l'Inspection générale de l'environnement ont fusionné l'année passée pour former le nouveau « Conseil général de l'Environnement et du Développement durable » (CGEDD). Cette jeune structure, présidée par le ministre Jean-Louis Borloo, et dirigée par son vice-président, Claude Martinand, a publié son premier rapport d'activité en mai 2009, à l'issue de sa première année d'existence.

Rôle

Très proche, dans sa forme, des anciens rapports annuels du Conseil général des Ponts et Chaussées, ce rapport fait tout d'abord un point sur les missions qui lui ont été données par le décret du 9 juillet 2008. Le Conseil général de l'environnement et du développement durable a pour mission « d'informer, de sensibiliser et d'éclairer les pouvoirs publics sur les évolutions ou mutations de toute nature affectant l'ensemble des relations et dynamiques de la société, dans leurs dimensions techniques, économiques, sociales, environnementales ».

A cette fin, il conseille les ministres et leurs administrations centrales et déconcentrées, contrôle le fonctionnement des administrations de l'État et d'autres organismes chargés de missions de service public et évalue leurs performances.

Ce rappel permet de saisir la portée des missions dévolues au CGEDD, dont l'inspection du très grand nombre d'établissements publics, de taille et de statuts extrêmement variés, placées principalement sous la tutelle du MEEDDAT (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire), et des ministères de la ville et du logement.

Travaux

Le conseil au service du ministère ou de l'interministériel et l'inspection des services constituent les deux facettes de l'activité du CGEDD. En 2008, cette activité s'est traduite par la production de 97 rapports de conseil et expertise, 137 rapports d'inspection, 28 rapports d'audits, soit un total de 262 rapports.

Le contexte de la création, et surtout de la première année de travail du CGEDD, s'est révélé particulièrement chargé en raison des suites législatives et réglementaires du Grenelle de l'environnement, avec la présence des membres du CGEDD dans les comités opérationnels de suivi, ainsi que de l'assistance technique au cours des débats liés au paquet « Energie - Climat » pendant la présidence française de l'Union européenne. Par ailleurs, les activités de conseil et d'expertise ont été sensiblement touchées par la réflexion sur les indicateurs de la dimension territoriale du développement durable (dont ceux sur « l'étalement urbain », par exemple), l'évaluation des risques dans les actions d'aménagement du territoire, le suivi de la loi DALO (sur le Droit au logement opposable) par les services déconcentrés, comme les études des économies d'énergie dans les bâtiments publics...

Enfin, les activités de l'inspection se tournent davantage vers les missions d'audit, à l'exemple des « audits de programme LOLF », des audits thématiques d'action locale et nationale, ou des audits de certification des comptes de l'Etat, voire, plus généralement, des audits techniques sur la prise en compte du développement durable par les services déconcentrés de l'Etat.

Projet du CGEDD – 2009

Le CGEDD présente aussi dans son rapport d'activité son choix des thèmes de réflexion pour 2009, en termes de méthodes d'évaluation et de sujets à étudier. Ainsi, les trois axes stratégiques retenus pour l'année en cours sont les suivants :

- encourager la production d'énergie décentralisée et efficacité énergétique ;
- repenser les méthodes d'évaluation globale, en tenant davantage compte du développement durable ;
- diffuser l'approche développement durable dans les territoires et améliorer leur gouvernance.

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=182

TOURISME

Tourisme - Lancement de l'étude « e-tourisme et villes moyennes »

La FMVM a lancé le mardi 26 mai une étude intitulée « e-tourisme et villes moyennes ». Etaient présents, outre la FMVM et la Caisse des Dépôts et Consignations (qui sont les deux financeurs du projet), deux consultants du cabinet de conseil choisi pour mener l'étude et deux directeurs d'Offices de Tourisme, venus apporter leur expertise locale : Gilles PANNE, directeur de l'OT (office de tourisme) de Sète, et Nicolas VILLIERS, directeur de l'OT de Troyes.

Le tourisme est un secteur économique et culturel d'importance majeure pour le pays, première source d'emploi non délocalisables dans le secteur privé, et essentiel à la relance économique. C'est pourquoi la FMVM souhaite accompagner ses adhérents pour une meilleure promotion de la destination ville moyenne.

Or, de nos jours, la promotion touristique de ville passe presque exclusivement par Internet, média qui reste paradoxalement sous-exploité par un bon nombre de collectivités. La modernisation des outils, l'adaptation aux différents supports utilisés, la contribution aux sites du Web 2.0 et le partage des bonnes pratiques initiées par quelques villes en pointe sur le sujet sont autant de facteurs nécessaires à une meilleure visibilité des villes moyennes. Cela exige une action concrète menée à l'échelle nationale.

Le but de l'étude est donc d'étudier le schéma actuel de l'e-tourisme pour les problématiques des villes moyennes et d'aboutir à des recommandations d'actions concrètes : l'opportunité d'un site portail, d'un intranet d'échanges de bonnes pratiques ou d'une maquette adaptable de site pilote seront ainsi étudiées, pour aboutir à une phase opérationnelle début 2010.

EUROPE

Union européenne - Publication de la Commission européenne

La Commission européenne vient de publier un document diffusé très largement et disponible en ligne, avec pour titre « Travailler en réseau pour des résultats ». Il s'agit de mettre en valeur les différents réseaux de régions européennes existants, et les mettre au service de la lutte contre les conséquences de la crise. L'initiative «Les régions, actrices du changement économique» cherche ainsi à renforcer le lien entre la coopération interrégionale et les États membres et les régions d'Europe. Les municipalités disposent de capacités très variées pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques. En partageant leurs connaissances, elles peuvent gagner du temps et des ressources ainsi que trouver les solutions, adaptées à la situation qui leur est propre.

L'initiative présentée dans cette brochure a pour but de renforcer les efforts réalisés en matière d'échange de bonnes pratiques, de travail en réseau et de transferts d'idées. Cet objectif est poursuivi pour l'essentiel par la mise en œuvre de programmes paneuropéens de travail en réseau, dont URBACT II. Selon la Commission européenne, il importe de respecter les conditions de base suivantes afin de réussir le transfert d'une bonne pratique :

- 1) la pratique, le concept de projet ou la méthodologie doit se prêter au transfert ;
- 2) la capacité de l'organisation, de quelque niveau que ce soit, à gérer le changement en question ;
- 3) la volonté de mettre en œuvre ce changement.

Pour accéder au document :

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/networking/doc/networking2009_fr.pdf

Les maires des villes moyennes à la une !

En amont de la tenue des 4es assises des villes moyennes et intercommunalités qui se dérouleront à Châlons-en-Champagne, les 4 et 5 juin 2009, et dans le cadre d'un partenariat FMVM - LOCALTIS, chaque jour du lundi 15 mai au jeudi 4 juin 2009, un maire de ville moyenne témoigne : <http://www.localtis.info/>

4ès Assises des villes moyennes et intercommunalités : <http://www.assisesvillesmoyennes.fr/>

Agenda

4 et 5 juin 2009

Châlons-en-Champagne

- Assemblée générale de la FMVM
- 4es Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités
« Crise, réformes, innovation. Ça bouge ! Les villes moyennes en première ligne »

24 juin 2009

Paris

La FMVM réunit sa commission Europe

30 juin 2009

Paris

Dîner débat sur la gestion du service public de l'eau
En partenariat avec l'AMGVF et les Eco-maires

1er juillet 2009

Paris

- Réunion du Conseil d'administration de la FMVM
- Audience ministérielle avec Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia 

Directeur de la publication
Jean-François Debat, maire de
Bourg-en-Bresse, président de la CA
Bourg-en-Bresse Agglomération

Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Jean-Sébastien Sauvourel,
Adrian Philip
Secrétariat
Anissa Ghaidi